81e ANNEE. — N° 41. DIMANCHE 6 AVRIL 1941.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA VERTU DU SILENCE

Après une échappée dans la diplomatie où il a pu apporter les qualités acquises dans le journalisme, notre confrère du Figaro, *M. Wladimir d'Ormesson, est revenu à notre profession où il semble nous rapporter quelque perfectionnement dans l'art subtil de suggérer ce qu'il n'est pas possible d'exprimer. Echange dans lequel je n'ai pas à décider qui gagne ou qui perd de la diplomatie ou du journalisme !*

Profitons-en pour essayer de répondre à certaines réclamations de lecteurs qui étonnent ceux qui les reçoivent non sans se demander s'il est vraiment nécessaire de rappeler que nous vivons des temps extraordinaires. Je dis bien : extraordinaires ! En donnant tout son sens à cet adjectif un peu usé par l'abus qu'on a coutume d'en faire dans ce langage courant où l'on prodigue les superlatifs et où, par exemple, on lance le mot de « formidable » pour qualifier quelque chose qui n'est pas absolument habituel.

Il faut donc rappeler que nous vivons des temps extraordinaires à des gens qui s'installent dans l'armistice un peu trop nonchalamment, au point d'oublier les réserves et les obligations que cette situation nous impose. Comment ces mêmes gens, qui subissent sans s'étonner les restrictions alimentaires, ne comprennent-ils pas sans qu'on les leur explique les raisons des restrictions journalistiques ?... Il y a eu la guerre, Messieurs, l'auriez-vous oublié ? Une guerre dans laquelle nous avons été vaincus, ce qui n'est pas du tout la même chose que d'être vainqueurs ! Une guerre qui n'est pas réglée, une guerre dont la conclusion est suspendue sur nos têtes sans que nous puissions faire grand'chose pour en épargner les conséquences à notre pays. Mait dont nous devons nous attacher à ne rien faire qui puisse les aggraver !

Voilà ce qu'il devrait nous suffire de répondre à ceux qui nous indiquent parfois des sujets d'articles ou s'étonnent que nous laissions passer tels événements sans les commenter. Et si j'invoque le cas de notre confrère Wladimir d'Ormesson, c'est qu'il ne lui est pas particulier. A lui aussi des lecteurs ont dit : Mais vous nous intéresseriez bien davantage si vous parliez de ceci ou de cela ! A ces lecteurs qui croient très commode le métier de journaliste, lequel consiste, — je vous demande un peu ! — à mettre du noir sur du blanc, notre confrère répond très justement qu'ils auraient tort de se plaindre de la réserve qu'observe la presse dans la zone non occupée. Et il ajoute :

« Nous ne vivons pas seulement des temps difficiles. Nous vivons une « épreuve atroce. Voilà la vérité dont il faut avant tout se pénétrer. Certains « ont une tendance à l'oublier, à s'imaginer qu'ils sont « en marge » du « conflit mondial, comme des spectateurs au balcon, et qu'ils peuvent se laisser « aller à leurs réactions. Non. Nous ne sommes pas en marge ; nous ne som- « mes pas au balcon. La plus grande partie de la France est prisonnière. Et le « drame n'est pas fini !...

« Puisque nous sommes aujourd'hui condamnés à l'impuissance, ne pen- « sons qu'à la France de demain. Ne tournons nos regards que vers elle. Ne « songeons qu'à la rendre plus saine, plus forte, plus digne de ses destins... »

Très bien dit ! A quoi je me permets d'ajouter que les lecteurs, plus encore que les journalistes, ont à faire un apprentissage qui est de comprendre surtout les silences. Le domaine du silence est bien plus étendu et plus profond que celui des mots. Il n'y a pas que la parole pour communiquer la pensée. Elle se propage aussi par des ondes muettes qui passent mystérieusement d'esprit à esprit, de cœur à cœur. Nos journaux sont un peu faits, toute révérence gardée, comme Rembrandt faisait ses tableaux où il mettait tant de choses dans les parties d'ombre, plus peut-être que dans les parties de lumière...

Sans joie, mais de grand cœur, nous acceptons comme un sacrifice nécessaire une rude discipline d'esprit. On finit par s'y résoudre sans peine en pensant qu'après tout, dans les circonstances où se trouve le monde, ce n'est pas ce qui se dit qui compte, mais ce qui se fait, que tous nos commentaires ne changeraient rien au cours des choses et que les mots sont de rien auprès des événements.

Je donne à mes lecteurs cette recette qui m'a beaucoup servi, bien persuadé d'ailleurs qu'ils n'en abuseront pas.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

La différence.

Ce qu'était un voyage ministériel sous le régime déchu ? On ne peut pas l'avoir oublié ! Dieu sait si nous en avons vu de ces parades où quelque Excellence de service, sous prétexte de poser la première et la dernière pierre d'une Maison de Retraites pour Parlementaires Repentis ou d'inaugurer le Monument du Libérateur des Valdaques, venait faire de la propagande électorale en faveur de quelque sous-vétérinaire chargé d'écraser la Réaction qui s'obstinait à « relever la tête ».

Fanfares, cortège, banquet, discours ! Cela faisait du tapage et de la poussière. Cela dérangeait quelques sous-préfets et fleurissait quelques boutonnières. Puis, le soir, quand on avait ramené à son train le ministre fatigué, chacun devait se demander à part soi ce que signifiait ce voyage et à quoi il pouvait bien avoir servi.

Voyez la différence. Nous avons eu ces jours derniers, à Cahors, la visite du Ministre des Finances. Ni réceptions bruyantes, ni cortège, ni banquet, ni discours. Des convocations individuelles rassemblant à la Préfecture les personnalités susceptibles de fournir des renseignements ou d'en recevoir. Des conversations utiles, des discussions sérieuses. Du temps bien employé.

Avant, du bruit et de l'agitation pour rien. Maintenant, de la discrétion et du travail pour tous !

Qu'est-ce que vous aimez mieux ?

Le cirque... à la ferme.

C'est une adaptation particulièrement notable qu'a réalisée une entreprise spectaculaire bien connue à Cahors comme dans les principales villes de France.

Le cirque Amar, qui plantait régulièrement ses tentes un peu partout, pour la grande satisfaction des enfants et aussi des parents, le cirque Amar, voyageur, semblait-il, à perpétuité, vient de se fixer, dans l'attente de temps meilleurs et plus propices.

C'est dans le département du Cher que les frères Amar, leurs écuyers et écuyères aux bottes vernies, ont trouvé asile... dans une ferme.

Sous des hangars ont été logées les cages des fauves, mais le personnel du cirque travaille depuis huit mois au labourage, aux semailles, à l'élevage de cochons et de volailles.

Les animaux sont utilisés : l'éléphant traîne la charrue, ainsi que les chevaux dressés, ce qui permet d'affirmer que « la plus noble conquête de l'homme » sait ausi pratiquer le retour à la terre avec soumission et dignité.

Voici un exemple des plus méritoires, donné par des gens et des bêtes pour lesquels l'abandon de la vie foraine, à laquelle ils sont attachés par destination, représente un sacrifice et une contrainte... mais aussi beaucoup d'intelligence, de philosophie et de volonté.

Aplaudissons donc, sous sa nouvelle formule, la caravane Amar, stoppée, mais toujours cohérente et non abattue.

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le 3 avril, au cours de reconnaissances armées, les aérodromes sur les Iles Britanniques ont été efficacement bombardés.

Dans la nuit du 3 au 4 avril, des formations puissantes d'avions de bombardement ont, à plusieurs reprises, bombardé les installations portuaires de Bristol. On a pu observer une série de graves incendies. D'autres attaques efficaces ont été dirigées sur des objectifs militaires importants de la côte méridionale et orientale des Iles Britanniques.

La destruction des ports britanniques a été poursuivie conformément aux plans.

Les dons américains à la zone libre

Le vapeur « Exmouth », apportant en France les dons de la Croix-Rouge américaine aux enfants de la zone libre, est arrivé à Marseille.

La cargaison comporte exactement : 173.655 caisses et 22.753 fûts de lait, plus 134.000 vêtements, 35 tonnes de médicaments, 52.222 tonnes de vitamines.

La ville de Moulins frappée d'une amende

A la suite d'incidents très regrettables, consistant en des inscriptions sur les murs de maisons particulières et établissements publics, les autorités allemandes viennent de condamner les habitants de Moulins à payer à l'Etat allemand une amende de 20.000 reichsmarks, soit 400.000 francs.

Le montant de cette amende, qui doit être versée immédiatement sera réparti individuellement entre les habitants, selon leur capacité de paiement.

La protection des convois américains

On estime que le gouvernement a, dès maintenant, l'intention de protéger, jusqu'à un certain point, les convois envoyés en Angleterre, mais l'opinion publique américaine n'est pas encore mûre, car elle se rend compte du grave danger que cette décision ferait courir à la marine américaine.

Le président Roosevelt commence néanmoins à travailler l'opinion publique qui se trouvera, une fois de plus, placée devant un fait accompli.

Les grèves aux Etats-Unis

Les négociations entre le patronat et le Syndicat des mineurs n'ayant pas encore abouti, 400.000 mineurs de douze Etats américains n'ont pas repris le travail.

Des bagarres ont éclaté dans les usines Allis Chalmer, entre agents et grévistes. 48 personnes ont été blessées. Dans les usines Ford, grévistes et non grévistes se sont battus, armés les uns de barres de fer, les autres de piquets de bois. Il y a de nombreux blessés et les dégâts sont très élevés.

Après l'incident de Nemours

A la suite de l'incident de Nemours, au cours duquel 4 vapeurs français furent attaqués par un croiseur et 5 torpilleurs anglais, M. Henri Haye, ambassadeur de France aux Etats-Unis, a remis au département d'Etat américain une note de protestation du gouvervement français auprès du gouvernement britannique sur l'incident naval de Nemours.

L'ambassadeur de France a demandé au gouvernement américain de bien vouloir transmettre cette note à la Grande-Bretagne.

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée coloniale elle t'offre un idéal et un beau métier.

EN PEU DE MOTS...

— Le président du Conseil hongrois, le comte Téléki, est décédé subitement à l'âge de 62 ans. Après avoir procédé à l'autopsie, le médecin-légiste a conclu au suicide.

— Par décret, le Chef de l'Etat a retiré la nationalité française à 633 individus anciennement naturalisés, qui se sont montrés indignes de la faveur qui leur avait été accordée.

— L'amiral Leahy, ambassadeur des Etats-Unis, va entreprendre un voyage dans le Midi de la France, au cours duquel il étudiera la situation de la zone libre en matière de ravitaillement. Après une visite à Limoges, samedi, il arrivera dimanche soir a Marseille.

— La Ville de Paris vient d'accorder son parrainage à la ville de Dunkerque, en accord avec le bureau du Conseil municipal.

Au revoir, chocolat !

Voilà le chocolat rationné.

Il ne l'était donc pas, allez-vous dire. Non, il ne l'était pas. Mais il était si rare, d'un accès si difficile que c'était absolument comme s'il l'avait été.

Pour la plupart des gens rien n'est donc changé dans la situation.

Hélas ! Hélas ! bon chocolat au lait du matin, dont quelques gouttes tombées dans le feu mettaient dans l'appartement une odeur familiale et cossue, où es-tu ?

La Suisse, naguère encore, nous prodiguait ses merveilleux produits qu'on ne peut plus savourer qu'en Helvétie même. Vous souvient-il du chocolat à la noisette et de la nougatine de notre enfance ? Et les boules du jour de l'an qu'irrévérencieusement envers un si bon produit on appelait « crottes » ? Et les « rochers » ,et les « bouchées » qu'on vendait deux sous il n'y a pas tellement longtemps ?

Disparu tout cela !

Je ne sais plus qui disait l'autre jour que nous devions oublier ces délices, en faire notre deuil définitif. C'est bien difficile ! D'autant plus qu'il ne faut pas désespérer : tous ces séduisants disparus reparaîtront un jour.

Nos ancêtres, eux, n'avaient pas grand mérite à renoncer au chocolat, non plus qu'au café et aux pommes de terre ; ils ne connaissaient pas ces choses.

Le chocolat ne date guère que de la découverte de l'Amérique ; importé en Europe par les Espagnols, il fit un stage assez long en Espagne avant d'entrer en France. La marquise de Sévigné en envoyait à sa fille lointaine et en chantait, dans ses lettres, les mérites et vertus. Toute la cour, dit-elle, en raffolait.

Etant enfants, on nous en privait pour nous punir de n'avoir pas été sages.

Il faut croire que, quoique grands, nous ne l'avons pas été puisque nous en voilà privés et pas seulement pour un jour.

PAN.

GRACE A SON SANG-FROID UNE FILLETTE DE SEPT ANS SAUVE UN ENFANT QUI SE NOYAIT à LUZECH

Mercredi 2 avril, le jeune André Audit, âgé de 4 ans, s'amusait dans un pré avec un groupe d'enfants. S'étant trop approché du bord de l'eau, le jeune André perdit l'équilibre et tomba dans la rivière, profonde à cet endroit de 3 mètres environ.

Les enfants affolés s'enfuirent prévenir la mère. Seule, une enfant de 7 ans, Jeanine Loubéjac, dont le père est prisonnier en Allemagne, ayant vu disparaître l'enfant sous l'eau, attendit sur le bord. Un remous fit remonter le corps du jeune André. Jeanine se précipita aussitôt pour saisir l'enfant, mais celui-ci disparut encore ; ce ne fut qu'à la deuxième fois, lorsqu'il reparut à la surface, qu'avec l'aide d'une branche elle réussit à ramener le corps vers le bord.

Le jeune André put être rappelé à la vie après les soins qui lui furent donnés.

Nous sommes heureux d'adresser nos bien vives félicitations à Jeanine Loubéjac qui, par son sang-froid et sa présence d'esprit, assez rare chez un enfant de cet âge, sauva d'une mort certaine son jeune camarade.

Nous voulons espérer qu'une récompense honorifique viendra confirmer ce brillant acte de courage.

Conseils municipaux dissous

Les conseils municipaux de Rogliano (Corse), St-Hilaire-le-Château (Creuse), Buis-les-Baronnies (Drôme), Ciel (Saône-et-Loire), Angles (Tarn), Cazals (Tarn-et-Garonne) sont dissous.

« A la suite de la démission des maires de ces communes, il n'a pas été possible de constituer, dans ces communes, une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales. »

Déclarez vos stocks de farine de blé et de seigle

Article premier. — Les cultivateurs réservataires sont tenus de déclarer, à la date du 6 avril 1941, à la Mairie de leur résidence, la totalité des stocks de farines de blé et de seigle qu'ils possèdent à leur domicile. Aucune déclaration n'est exigée pour des stocks inférieurs à 10 kg.

Art. 2. — Les déclarations ci-dessus seront conservées dans les Mairies jusqu'à nouvel ordre. Un relevé quantitatif de l'ensemble des déclarations sera adressé aussitôt par le Maire à M. l'Intendant Directeur départemental du Ravitaillement.

Art. 3. — Des contrôles pourront être effectués pour vérifier l'exactitude des déclarations souscrites.

Supplément de savon

Le « Journal Officiel » publie un arrêté aux termes duquel des attributions supplémentaires de savon et de produits à base de savon sont prévues pour les personnes qui, en raison de leur profession, sont astreintes à des nettoyages plus fréquents ou plus intenses.

Il s'agit notamment de catégories de travailleurs de l'alimentation, du vêtement, des transports, de l'imprimerie, des abattoirs, des cuirs et peaux, de la fonderie et travaux divers sur métaux, des usines de charbon, des chemins de fer, des industries chimiques, du cinéma, du théâtre.

Gendarmerie

M. le lieutenant Dautier, du peloton des gardes-mobiles de Verret (Ariège) est nommé lieutenant-adjoint au capitaine de gendarmerie de Cahors.

MM. Pillard et Burin, gendarmes à La Réole, sont nommés à Lacapelle-Marival (Lot).

Chronique du Lot

Le Général Laure dans le Lot

Aux Légionnaires de Cahors et réfugiés

Pour préfacer la manifestation patriotique présidée par le général Laure, les Légionnaires de Cahors et réfugiés sont priés de se rassembler, dimanche matin à 10 h. 30 au siège de la Légion, 24, rue Clemenceau, d'où un cortège se rendra au Monument aux Morts de la ville de Cahors pour y déposer une gerbe de fleurs et le drapeau des Légionnaires.

En ce jour de ferveur et de réconciliation nationales, un souvenir reconnaissant doit être réservé à ceux qui firent pour la grandeur de la France le sacrifice de leur vie.

Enfin, une pensée affectueuse et fraternelle ira aussi vers nos infortunés camarades prisonniers, loin de leur famille ou de leur foyer, qui ont toute la sollicitude des Légionnaires.

En acclamant le général Laure, les Légionnaires cadurciens et réfugiés témoigneront à leur Président, le Maréchal Pétain, leur attachement et leur confiance en l'œuvre de redressement et de rénovation nationale qu'il a entreprise et leur foi en les destinées immortelles de la France.

Le Comité de la Légion de Cahors.

HOMMAGE AU MARÉCHAL

De son côté, la Municipalité de Cahors publie l'appel dont voici le texte :

« La Municipalité invite la population de Cahors à se rendre nombreuse au lieu de rassemblement (place Gambetta), dimanche 6 avril, à 16 h. 30, pour y écouter la parole de M. le Général Laure, représentant M. le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat.

« Par son empressement à répondre à cet appel, elle témoignera des sentiments de reconnaissance et de fidélité qu'elle se doit de manifester à l'adresse du Maréchal.

« Elle invite également la population à pavoiser sur le passage du cortège officiel : place du Marché, rue Nationale, rue Clémenceau, rue Wilson, avenue Jean-Jaurès.

APPEL DE LA LÉGION

La Légion Française des Combattants adresse l'appel suivant aux Légionnaires et à la Population cadurcienne :

« Le Général Laure, Directeur du Cabinet Militaire du Maréchal Pétain, tiendra à Cahors, le dimanche 6 avril, à 17 h., devant le Théâtre Municipal, une réunion en plein air, à laquelle il convie, en même temps que les Légionnaires, les Amis de la Légion, la Jeunesse, la Population tout entière.

« Le Comité départemental de la Légion du Lot rappelle aux Légionnaires que leur devoir est d'être présents à cette réunion. A son tour, il invite les Cadurciennes, les Cadurciens, les réfugiés de la zone interdite et d'Alsace-Lorraine à se joindre à eux.

« Tout Cahors se doit d'accueillir avec l'enthousiasme des grands jours le Général Laure. La vieille cité témoignera ainsi son affection et sa gratitude à l'égard du Maréchal Pétain que le Général représente.

« Le Comité départemental de la Légion du Lot. »

ALSACIENS-LORRAINS

En vue de participer à la manifestation organisée le dimanche 6 avril, à l'occasion de la visite de M. le Général Laure, délégué de M. le Maréchal Pétain, un emplacement spécial leur étant réservé, les Alsaciens-Lorrains sont priés de se rassembler au plus tard à 16 heures, au Siège social, 10, rue du Docteur-Bergounioux. — *Le Comité.*

80e Section des Médaillés Militaires

Sur invitation de M. le Préfet du Lot, la 80e Section des Médaillés Militaires sera présente à la manifestation organisée pour la réception du Général Laure, le dimanche 6 avril, à 16 h. 45. Les membres de la Section, sur présentation de leur carte, voudront bien venir se grouper autour du drapeau de la Section. — *Le Bureau.*

Autorisation de circuler aux autos

D'autre part, nous recevons de la Préfecture le communiqué suivant :

« A l'occasion de la venue à Cahors, dimanche prochain 6 avril, de M. le Général Laure, Secrétaire général à la Présidence du Conseil, les autorisations de circuler délivrées à un titre quelconque, seront valables pour toute la journée, sur le territoire du département, contrairement à la réglementation en vigueur. »

Chez les Réfugiés

Les réfugiés résidant à Cahors ont tenu leur Assemblée générale

Le Comité directeur des réfugiés de Cahors qui prodigue avec un dévouement de tous les instants son activité féconde et bénévole à la cause de ses affiliés, avait décidé, dimanche dernier, de rassembler, salle du Conseil municipal, à la Mairie, tous nos malheureux compatriotes, que la rigueur de la défaite retient loin de chez eux.

Ce fut en quelque sorte l'Assemblée générale des réfugiés de la zone interdite résidant à Cahors.

Malgré l'inclémence du temps, ils répondirent nombreux à l'appel de leur président. Quand, à 15 heures, ce dernier, M. Guinet, ouvrit la séance, placée sous la présidence de M. Imbert, délégué de la Legion des Combattants, ils étaient bien 300.

En quelques termes, sobres, mais aussi substantiels que concis, M. Guinet donna les raisons de cette réunion. Parcourant d'un regard un passé tout récent, il fit l'historique du groupement, né de la seule initiative de quelques réfugiés pour qui le sentiment d'entr'aide n'est pas resté un vain mot et, soucieux d'éviter les palabres inutiles il en vint aussitôt à l'énumération des résultats obtenus. L'éloquence de cette énumération prouva à tous combien le comité lutta pour atténuer les détresses parfois criantes de ses affiliés. Souvent même, il n'hésita pas à heurter de front des impossibilités. Dans ces conditions, les réfugiés obtinrent bien des affaires de première nécessité : couvertures, sacs de couchage, poêles flamands, et des denrées alimentaires, ces dernières, il le souligna avec beaucoup d'émotion, dues au « Secours américain », si sensible au malheur humain. Une bonne quarantaine de jardins furent trouvés et confiés gratuitement aux familles les plus nécessiteuses qui se virent allouer, par la même occasion, outillage et semences. Mais là ne s'arrête pas l'activité du comité ; l'envoi de colis aux prisonniers est aussi prévu.

Avant de passer à la relation du Congrès de Vichy, où le groupement était représenté, M. Guinet tint à remercier les organismes du « Secours National » et la Croix-Rouge Française qui ont toujours fait preuve, à l'égard des réfugiés, de la plus parfaite compréhension, et d'un souci constant de précieuse collaboration. Il remercia également M. le Secrétaire général de la Mairie de Cahors qui leur a toujours accordé son aimable assistance dans tous les domaines. Puis, avant de passer la parole à M. Lhotte, secrétaire-trésorier, il rendit compte des travaux du congrès de Vichy, d'ailleurs clairement relatés dans le *Journal des Réfugiés :* M. Lhotte donna lecture d'une réponse à un questionnaire émanant du Comité National de Vichy et apporta les renseignements les plus précis sur tous les projets en cours et l'état général des relations du comité avec les divers organismes, et l'état de la caisse.

Et ce fut la réélection, par acclamations des différents membres du comité.

A ce moment le président reprit la parole pour remercier les membres de leur preuve de confiance et leur communiqua le vœu suivant adressé à M. le Maréchal Pétain :

« Les réfugiés de la zone interdite résidant à Cahors, réunis en assemblée générale, à la Mairie, le 30 mars 1941, adressent à Monsieur le Maréchal Pétain, chef de l'Etat Français, l'hommage de leur admiration et l'assurance de leur indéfectible dévouement pour son œuvre de redressement de la Patrie. Ils mettent en lui tous leurs espoirs et toutes leurs espérances pour qu'il les aide à retrouver bientôt leurs foyers et tout ce qui leur est cher. — *Le Comité.* »

M. Fontas, de la Légion des Combattants, expliqua pourquoi il était heureux de collaborer avec les réfugiés, étant réfugié lui-même. Il eut le plaisir de recueillir de nombreuses adhésions de réfugiés anciens combattants.

Enfin, prenant la parole le dernier, après l'examen de quelques suggestions intéressantes de membres présents, M. Imbert, délégué de la Légion, dépeint nettement le rôle de la Légion dans la France actuelle. Il apporta aux réfugiés l'assurance de toute sa sollicitude, et de sa compréhension de leurs malheurs. Il sait qu'ils constituent l'élite des Français, puisqu'ils ont tout quitté pour rester Français. Il sait aussi que cette élite est avec les prisonniers la partie la plus touchée par la guerre. Mais il est heureux de constater que c'est chez eux qu'on rencontre encore le plus de foi nationale et d'ardeur patriotique. En cela ils sont un peu aussi, comme ceux de la Légion, les soldats du Maréchal. Leur moral et leur confiance est digne de l'abnégation et du désintéressement du vénéré Chef de l'Etat Français.

M. Imbert, maintes fois interrompu par de vibrants applaudissements, définit avec énergie la bonne politique actuelle de la France du Maréchal Pétain, et termina au cri acclamé de : Vive la France !

Et ceci inspirera la conclusion qu'il faut donner à cette journée réconfortante. Journée réconfortante, puisque tous les réfugiés eurent la preuve et la certitude d'avoir un comité capable de les aider efficacement dans toutes leurs difficultés, réconfortante surtout parce qu'elle leur apporta l'assurance d'être plus aidés, par la suite, par des organismes autres que ceux sortis de leurs rangs mêmes.

Il est en effet navrant de constater que trop souvent les réfugiés sont restés livrés a eux-mêmes, à leurs malheurs, à leur incertitude du lendemain, à leur dignité de bons Français qui leur dictait un dégoût profond de la plainte et de la charité. Car, ceux-là, les déracinés de la guerre, sont bien de bons Français. Ils savent qu'il n'est que deux catégories de réfugiés : ceux qui ont tout abandonné, maison et situation, pour rester dans un coin de vraie France, et ceux qui, se sont repliés par ordre, par esprit d'obéissance et de loyalisme envers la patrie et qui sont tout prêts à remplir toutes les conditions inclues dans ce mot si cher au Maréchal : Servir ? Oui. Deux seules catégories.

Et ils savent qu'ils en sont.

Jean HAUTEFEUILLE.

(Lire la suite en deuxième page)

CAHORS

DISTRIBUTION GRATUITE DE LAIT

Le Secours américain aux victimes de la guerre a mis à la disposition des enfants de Cahors, Gourdon, Figeac, une importante quantité de lait.

Les représentants pour le Lot, M. O'Brien, délégué de la Croix-Rouge Américaine, et M. Bourgoin, représentant départemental, se sont mis d'accord avec le Secours National pour qu'il assure la distribution gratuite de ce produit.

Ont droit à un demi-litre de lait par jour, tous les enfants, de 0 à 6 ans, toutes les mamans qui allaitent ou attendent un bébé.

Nous craignons que certains aient mal compris nos communiqués et continuent à croire que ce lait est réservé aux indigents, aux réfugiés ou aux victimes de la guerre.

Nous insistons pour bien préciser qu'il s'agit de tous les enfants et toutes les mamans, riches ou pauvres, pourvu que les enfants n'aient pas plus de 6 ans et que les mamans nourrissent ou attendent un bébé.

Pour profiter de la distribution déjà commencée depuis le 1er avril, il est recommandé de se faire inscrire, au plus tôt, à la Maison du Secours National, 54, rue Emile-Zola, tous les matins, de 9 heures à midi.

Le Délégué départemental du Secours National,
P. ORLIAC.

ALSACIENS-LORRAINS

L'attention des délégués locaux est appelée sur les différentes circulaires adressées à MM. les Maires du département par M. le Préfet du Lot. Ils ont intérêt à demander aux Mairies communication des dernières parues, concernant notamment :

1° l'assistance médicale gratuite ; — 2° les subventions attribuées pour la création de jardins potagers familiaux ; — 3° les déclarations des biens laissés en Alsace-Lorraine ; — 4° et surtout celle concernant les déclarations obligatoires à souscrire à l'Office départemental de Placement.

Pour tous renseignements, complémentaires, s'adresser ou écrire à la Permanence, 10, rue du Docteur-Bergounioux.

Chronique des Théatres

L'Association-Amateur

Dimanche 6 avril, en soirée à 20 h. 30, l'Association Amateur, la jeune troupe jouant exclusivement au profit du Secours National, présentera au Théâtre Municipal son programme de music-hall, variétés, cirque, avec Elly et Moric' dans leur sketch inédit ; François, le séduisant chanteur ; Jany, la délicieuse fantaisiste ; Jan, le Parisien chantant ; Bersac et Lauris, illusionnistes ; Jean Ber, chanteur comique ; Marcelle et Simone, les danseuses acrobates ; le clown Sirocol avec le désopilant Auguste Prisca et leur partenaire Koby.

Trois heures de gaieté et de rire, un programme plein d'entrain, voici ce que vous offrent les jeunes amateurs cadurciens, parisiens et alsaciens réunis à Cahors.

Allez vous divertir en participant à la grande œuvre du Secours National.

Produits savonneux

Le Ravitaillement général communique :

En raison des nombreuses demandes dont il est l'objet il rappelle que le choix des produits savonneux attachés aux tickets n°s 1 et 2 de la carte de savon n'est pas laissé aux consommateurs.

En effet, la fabrication des savons 40 0/0, toilette 30 0/0, poudre 12 0/0 et lessive 3 0/0 est rendue très difficile par le manque d'acides gras et de matières de support ou de charge entrant dans leur composition. Il s'ensuit donc que, suivant les disponibilités du moment, les fabricants ne peuvent livrer dans les proportions prévues, d'ailleurs en principe, sur la carte de savon ; ce qui met à leur tour les distributeurs et les détaillants de ne donner que ce qu'ils reçoivent.

Les consommateurs sont donc priés d'accepter ces produits savonneux dans les proportions où elles sont imposées aux détaillants.

Déclaration d'association

L' « Officiel » publie les déclarations d'associations suivantes : « Les Mouettes ». But : Education physique et sports. Siège social : Ecole des garçons à Aynac (Lot).

« Association jardinière du personnel de l'Union électrique rurale et Energie industrielle, à Souillac ». But : Aide aux membres de l'Association. Siège social : Route Nationale à Souillac (Lot).

PALAIS DES FETES

Samedi 5 et dimanche 6 avril, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 h.

Maurice Chevalier, Pierre Renoir, Marie Déa, et Erich von Stroheim dans un grand film

PIÈGES

En complément :

L. Lemarchand, Pierre Brasseur, dans

FRÈRES CORSES

CHEZ LES REFUGIES
(Suite de l'article de première page)

Le Comité

Les réfugiés de la zone interdite résidant à Cahors sont informés que le Comité, nommé à l'unanimité dans la réunion de dimanche, est ainsi constitué :

Président, M. Guinet ; *Vice-Président*, M. Devaux ; *Secrétaire-trésorier*, M. Lhote ; *Membres*, MM. Pavot, Dubus, Daniel, Romary, Delozanne et Hautefeuille.

Il se tient à la disposition de tous, salle du Syndicat d'Initiative à la Mairie de Cahors, les mardis, jeudis et samedis, de 10 heures à 12 heures.

UNE RECLAMATION JUSTIFIEE

Le propriétaires qui habitent le hameau du Payrat adressent à qui de droit une légitime protestation relative au mauvais état dans lequel se trouve, actuellement, le chemin qui leur permet de se rendre, aller et retour, de Cabessut au Payrat.

Nul Cadurcien n'ignore que cette route est très fréquentée, chaque jour, par de nombreuses voitures. Or, par suite des pluies, elle est, par endroits, actuellement, impraticable, au point que, la nuit venue, plusieurs accidents, sans gravité heureusement, se sont produits.

Les propriétaires, les usagers de cette route, demandent au service de la voirie, de vouloir bien faire procéder à des travaux de réparation.

Certes, ces travaux ne sont pas très importants, mais ils sont d'une urgence et d'une utilité incontestables.

Nous sommes certains que la réclamation des propriétaires du Payrat sera entendue.

L. B.

PRIX DES PORCELETS

Par arrêté préfectoral, le prix de vente des porcelets par les producteurs ne pourra dépasser les *maxima* suivants :

Porcelets jusqu'à 20 kilos : 22 fr. le kg.
Porcelets de 20 à 40 kilos : 22 fr. le kilo pour les premiers 20 kg. ; 18 fr. le kilo pour l'excédent de poids de 20 à 30 kg. ; 10 fr. pour l'excédent de poids de 30 à 40 kg. Ces prix s'entendent au poids vif.

Vêtements de première communion

Conformément aux instructions de M. le Secrétaire d'Etat à la production industrielle, MM. les Maires des chefs-lieux de canton sont autorisés à délivrer un bon d'achat portant sur une robe de première communion et ses accessoires (dont une paire de bas blancs) à toute personne justifiant de la qualité de première communiante par un certificat du curé de la paroisse où doit avoir lieu la cérémonie.

Les bons d'achat ainsi délivrés ne seront pas compris dans le contingent cantonal.

Le cas des garçons fera l'objet d'un examen bienveillant, en ce qui concerne la délivrance du bon d'achat ; toutefois ce dernier ne pourra être délivré que dans la limite du contingent cantonal. La vent des brassards reste libre.

Le 7 avril, en soirée à 20 h. 30, au **PALAIS DES FÊTES,** les Tournées Rasimi commenceront « **Le Cycle Pagnol** ».

Grand Gala avec la célèbre pièce de Marcel Pagnol

TOPAZE

la truculente satire d'une époque révolue et d'une actualité brûlante. 14 artistes, en tête Félix Oudart, Yolande Laffon et Arnaudy et 6 enfants.

Il est prudent de louer...

Concert renvoyé

Le 4e concert gratuit Jean Nouyrit aura lieu au Théâtre Municipal, le mardi 8 courant. — En raison de la présence à Cahors du Général Laure dimanche prochain, la quatrième séance musicale gratuite qui devait être donnée ce jour-là à 17 heures par M. Jean Nouyrit, à l'Ecole de Musique, aura lieu le mardi 8 avril 1941, à 20 h. 30, au Théâtre Municipal, avec le concours de Mme Haen, pianiste, Prix du Conservatoire de Paris ; Mlle Germaine Ganiayre, cantatrice ; M. Jean Nouyrit, violoncelliste de l'Opéra et des Concerts Pasdeloup ; M. Lichnewsky, violoniste des Concerts Pasdeloup, et du quatuor à cordes, composé de MM. Lichnewsky, Dauchy, J.-B. et Jean Nouyrit.

Tous les amateurs de musique seront cordialement accueillis au Théâtre, dans l'ambiance intime et familiale des séances habituelles.

Nota. — Les places pourront être retenues dès samedi auprès de Mme Larrieu, concierge du Théâtre.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agreable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ; une huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 28 mars au 4 avril 1941

Naissances

Lozé Bernard, rue Wilson.
Delcros Gérard, Côte des Evêques.
Crabol Jean-Pierre, rue Wilson.
Crabol Lucien-Claude, rue Wilson.
Chavanié Monique, rue Brives, 5.
Barre Christian, rue Nationale, 17.
Claux Michelle, rue Wilson.
Carbaillera Antoine, rue Wilson.

Publications de mariages

Bédué Maurice, serrurier, et Bican Lucette, employée de Bureau à Cahors.
Roumègue Pierre, cultivateur, et Perboire Marie, s.p., à Cahors.
Causse Pierre, boulanger, et Noailhac Odette, s.p., à Cahors.
Madier Raymond, sergent, Base aérienne de Salon, et Lachaise Lucienne, s.p., à Cahors.

Mariage

Dajean Marcel, inspecteur de Police, et Rollès Pierrette, s.p.

Décès

Célières Antoine, 75 ans, rue Wilson.
Zazzaron Italo, monteur électricien, 28 ans, rue Wilson.
Lalaurie Antoine, Dr d'E.N. en Retraite, 83 ans, St-Georges, 7.
Drouffe Annie, 1 an, rue Wilson.
Rodriguez Augusto, manœuvre, 50 ans, rue Jean-XII, 24.

Liste de blessés rapatriés d'Allemagne

Le « Journal Officiel » publie une liste de militaires blessés ou malades, rapatriés d'Allemagne et hospitalisés à Clermont-Ferrand, Agen, Lyon, Montpellier, Sète, Perpignan, Limoges, Périgueux, Bergerac, Avignon, Beaucaire, Carpentras et Marseille.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 6 avril et le lundi 7, jusqu'à midi, par la pharmacie MIROUZE.

Les Sports

STADE CADURCIEN — ASSOCIATION

Union Sportive de Cazères (1)
contre Stade Cadurcien (1)

Voici la composition de l'équipe de Cazères, qui jouera au grand complet contre le Stade Cadurcien.

Buts : Duffort ; arrières : Naudin, Chêne ; demis : Kalinski, Marfanty, Prio ; avants : Dulon, Fauroux, Laffont, Gros, Corbie.

Formation sans vedette de marque, mais un ensemble qui présente une remarquable homogénéité.

Sur la forme actuelle du Stade, il faut s'attendre à une grande partie : la tenue des ailiers cadurciens pourra influer sur le résultat. Cazères aura dans ce compartiment un avantage appréciable qui lui permettra de garder l'avantage. En tout état de cause, c'est le match le plus serré de la saison.

Cette rencontre sera dirigée par M. Poujade, Président de la Commission des Arbitres du District du Lot.

Pour permettre au public d'assister à l'issue du match à l'importante réunion qui se déroulera à 17 heures en ville, la partie débutera à 14 h. 15 pour être terminée à 16 heures.

Les tickets d'entrée seront en vente à partir de samedi au kiosque Ludo.

STADE CADURCIEN — RUGBY

Dimanche, une formation du Stade Cadurcien se déplacera à Montech pour y disputer un match amical avec l'équipe locale. L'équipe sera formée en majeure partie d'équipiers seconds et des joueurs premiers disponibles pour permettre à ceux-ci de parfaire leur entraînement en vue du grand match qu'ils auront à disputer le dimanche suivant au Stade L.-Desprats, contre la belle équipe du Sporting-Club Rieumois commandé par l'international Sahuc. Les joueurs dont les noms suivent effectueront le déplacement de Montech : Bru, Bouillaguet, Brunk, Carmen, Cubaynes, Colombiès, Charvet, Deilhes, Eugène, Fréjeaville, Guillou, Iglésias, Lucie, Magnani, Mélinet, Noillac, Pégourié, Puharé, Paulé, Palame, Richard, Rigaudie, St-Laurent, Sénac, Séguy, Tastères. Départ : 12 heures 1/4 devant la Mairie.

LA QUERCYNOISE
Finale de la Coupe

La plus grande manifestation sportive de l'année aura lieu le jeudi 1er mai, au Stade Lucien-Desprats. Finale de la coupe, opposant les champions d'Académie de Bordeaux, de Clermont et de Toulouse, Agen, Tulle, Toulouse, Cahors. Nous assisterons à la plus sensationnelle partie que Cahors n'ait jamais vu. Nous indiquerons l'ordre des rencontres dans un prochain compte rendu. Nous verrons défiler ce jour-là les vedettes suivantes : Matheu, Basquet, Alibert, Saint-Blanquet, Fourteau, Baladié, Genestine.

S.U. Agen : Cassayet, Dutrain, Ayrihat, Laguerre, Toulouse et Tulle avec ses huit joueurs sélectionnés. La Quercynoise a quelques chances et aussi le public cadurcien viendra nombreux l'applaudir.

EDEN

Samedi 5 et dimanche 6 avril, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 14 h. 45.

Un passionnant film d'aventures
SOIR D'ESCALE
avec Harry PIEL
et
LES DEUX SERGENTS
Comédie dramatique

LES JEUNES CADOURQUES

C'est dimanche 6 avril que l'équipe 1 des Jeunes Cadourques affrontera au terrain de St-Ambroise le redoutable Onze de Bretenoux. Le public cadurcien connaît depuis longtemps la valeur de cette équipe, il est donc inutile de faire son éloge. Disons cependant pour donner un petit aperçu que Bretenoux est en tête du championnat du Lot de la poule du haut Quercy.

Battus en match aller par 2 buts à 1, nos joueurs sont fermement décidés à arracher la victoire sur leur terrain. Nous disons donc aux amateurs du ballon rond : venez tous dimanche au terrain des J. C. et, si le beau temps est de la partie, nous sommes certains que vous ne le regretterez pas.

Pour permettre à tout le monde d'assister à cette belle partie les dirigeants des J. C. ont décidé de laisser l'entrée gratuite.

Arrondissement de Cahors

Bélaye

Une élogieuse citation. — L'aspirant Léo Richard a été cité à l'ordre de l'armée avec le motif suivant :

« Léo Richard, aspirant au 7e régiment de dragons portés : « Jeune chef, courageux et tenace. Grièvement blessé à la tête a cependant continué à assurer le commandement de son peloton. N'a consenti à se faire évacuer que sur l'ordre plusieurs fois répété de son capitaine. »

Nos chaleureuses félicitations à M. Léo Richard pour cete élogieuse citation qui se passe de tout commentaire. Notre jeune compatriote, à peu près remis de ses blessures, a pu reprendre son poste de professeur de lettres au collège de Bonneville (Hte-Savoie). Il va donc faire partie de cette jeune génération de professeurs qui portent dans leur chaire le haut exemple du devoir et du sacrifice envers la Patrie. Et, de plus, ajoutons que M. Léo Richard est aussi le digne fils de son père, M. Richard, négociant à Bélaye, qui est un mutilé de la dernière guerre, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire.

Montcuq

Nécrologie. — Samedi dernier, 29 mars, ont eu lieu, à l'église Saint-Hilaire, les obsèques de Célières Antoine, âgé de 70 ans, décédé à l'hôpital de Cahors, où il venait de subir une opération délicate.

Lundi matin, 31 mars, une foule de parents et d'amis a accompagné au cimetière St-Privat le cercueil de Rességuier Antoine, cultivateur, décédé presque subitement, dans sa 80e année.

Aux deux familles en deuil, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Vol. — Le 30 mars dernier, la gendarmerie de Montcuq a mis en état d'arrestation la nommée Yvette Romanzin, âgée de 25 ans, de nationalité italienne, demeurant à Saint-Cyprien, pour vol dans une maison inhabitée, appartenant à M. Dayma Roger, domicilié à Lascabanes.

Montgesty

Fondement d'une équipe de foot-ball. Les jeunes de notre commune n'ont pu rester plus longtemps hors de cette vie sportive et saine entre toutes que leur procure le foot-ball. Ils viennent donc de fonder une nouvelle équipe, afin de remplacer celle qui s'est dissoute il y a quelques années.

C'est donc le dimanche 30 mars que se sont rencontrés à Dégagnac « Les Lévriers Montgesticois » et « L'Union Sportive Dégagnacoise ». La partie s'est avérée, dès le début, d'un vif intérêt. De part et d'autre, les joueurs se sont « piqués au jeu », aussi la mi-temps fut-elle sifflée sans qu'aucun but ne soit marqué. Dès la reprise, la partie s'anime et les équipes passent successivement un but. Mais le temps passe... Les dernières minutes s'écoulent... Dégagnac marque alors un second but. C'est donc sur le score de deux buts à un que prit fin la partie.

Nous félicitons les joueurs et particulièrement le jeune goal qui a fait une véritable démonstration de beau jeu. 15 ans ! Il promet !... Nos « Lévriers » ont dû s'incliner devant l'entraînement de leurs adversaires, mais, attendons la revanche !...

Arrondissement de Figeac

Figeac

Donnez des livres pour nos prisonniers. — Nos prisonniers n'attendent pas de nous seulement des vêtements et des vivres. La solitude morale, le manque de nourriture intellectuelle constituent pour la plupart une véritable souffrance. Pour leur procurer des distractions, pour leur faire passer quelques agréables moments au cours desquels la lecture leur fera faut à tout prix que nous leur envoyons des livres.

Pour cela une campagne en faveur de l'aide intellectuelle aux prisonniers va être entreprise dans tout l'arrondissement de Figeac du 1er au 30 avril. Grâce à la collaboration de MM. les dirigeants de la Croix-Rouge française, de la Légion, de tous les Mouvements de Jeunesse, des autorités religieuses et universitaires, rassemblés sous la présidence de M. le Sous-Préfet, le ramassage à domicile des livres sera effectué très prochainement.

Ce Comité adresse à tous un pressant appel pour que chacun ouvre largement sa bibliothèque lorsque des équipes de jeunes viendront frapper à toutes les portes en faveur des prisonniers.

Donnez des livres pour nos prisonniers.

Chez les Médaillés Militaires. — Le général Niessel a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la section des médaillés militaires de Figeac.

L'Association locale se trouve très honorée d'avoir désormais comme guide un tel chef, médaillé militaire, et elle tient à lui manifester publiquement toute sa reconnaissance.

A Figeac où des liens de famille le rattachent et dans tout l'arrondissement, le général Niessel est connu de tous pour son dévouement et l'activité inlassable qu'il déploie pour les œuvres du Secours national et des prisonniers de guerre.

Nous faisons des vœux pour qu'il nous aide longtemps encore par ses conseils judicieux pour participer dans notre modeste groupement à la tâche de rénovation nationale entreprise par le Maréchal Pétain.

Lacapelle-Marival

Légion française des combattants. — Voici la composition du bureau de la section de Lacapelle-Marival, tel qu'il a été établi à la réunion présidée par M. Pédelmas, directeur départemental :

Président : M. Raffali (14-18) ; vice-présidents : MM. Crémoux (14-18), et Boussac Alphonse (39-40) ; secrétaires : MM. Campenon (14-18) et Lacam Jean (39-40) ; trésorier : M. Larrivière (14-18).

Membres du comité : MM. Cyprien Gibrat (14-18), Estival Jules (14-18), Bladou Marcel (39-40), Murat Emile (14-18), abbé Faurel (14-18), Mazet Albert (14-18), Périer Gabriel (39-40), Rouquette Frédéric (14-18), Genot Louis (14-18), Nastorg Félicien (39-40).

Nous rappelons qu'une permanence de la Légion est ouverte chaque dimanche, de 10 h. 30 à 12 h. 30, dans la grande salle de la mairie, et cela jusqu'à fin avril.

Laval-de-Cère

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance d'un deuxième garçon au foyer de Mme et M. Armand Vaquié, instituteur à Laval-de-Cère. Nos félicitations et nos vœux de bonne santé.

Thémines

Carnet rose. — Le jeune ménage Lagrange Roger-Lacam Lydie, du bourg, vient d'hériter de son premier enfant, une superbe fillette. Félicitations aux parents et vœux de santé au jeune bébé.

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

La photo du Maréchal. — Les élèves de nos écoles publiques, au nombre d'une trentaine, filles ou garçons, qui avaient envoyé des dessins au Maréchal, ont reçu la photo et une lettre de félicitations de l'illustre soldat. Cette lettre les remplit de joie.

Si cette lettre les rend heureux, les papas et les mamans sont non moins fiers de posséder dans leur demeure, en bonne place, la photo dédicacée de celui qui a toute leur confiance.

Nous adressons à tous ces jeunes élèves et à leurs dévouées maîtresses, Mme Salvan et Mlle Terrié, toutes nos félicitations.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros garçon, prénommé Guy-Jean-Pierre, chez les époux Maillet, bouchers.

Nos meilleurs vœux de santé à la maman et de prospérité au nouveau-né.

Salviac

A la Légion cantonale. — La Légion française des anciens combattants vient de reconstituer les bureaux cantonaux en vue de décentraliser la correspondance départementale et l'action de propagande dans les buts multiples que doit jouer la Légion dans le rôle social, économique et national.

Le bureau cantonal vient donc d'être désigné ; il se compose de la façon suivante : Président : M. Jean-Lucien Bos à Salviac ; Vice-Présidents : MM. Faillères Emile à Dégagnac ; Faurie Berthin, à Rampoux ; Secrétaire : M. Prat Armand à Salviac ; Trésorier : M. Arsène Simon à Salviac ; Membres : MM. Foissac Léon à Thédirac ; Besombes Antonin à Lavercantière ; Delmond Joseph à Léobard.

PETITES ANNONCES

M. Roger AMAT, de retour de captivité, prévient sa clientèle qu'il a réouvert son Salon de Coiffure (Dames et Messieurs), 36, rue Labarre.

TAPISSIER
MATELASSIER
MARCEL
5, rue Saint-Laurent, CAHORS (33.391)

EXCLUSIVITE INDICATEUR IMMOBILIER

A VENDRE, Cahors, **jardins**, 4.500 m², bloc ou parcelles. Regourd : trois lots terrains, 18 fr., 12 fr. et 10 fr. le mètre carré.

A VENDRE, Cahors, **maison de rapport**, 18 pièces, 2 magasins. Rapport actuel : 8.000 francs. Prix : 85.000 francs.

A VENDRE, Cahors, **maison de rapport**, magasin et deux appartements. Rapport actuel : 6.000 francs. Prix : 80.000 francs.

A VENDRE, Cahors, **maison**, 2 pièces, entrée et chai. Etat neuf. Prix : 25.000 francs.

A VENDRE, Cahors, **maison** à réparer : grand chai, deux étages. Prix : 12.000 fr.

A VENDRE, Cahors, **maison**, 5 pièces et chai. Prix : 15.000 francs.

A VENDRE, **propriété agrément**, 15 km. de Cahors, 4 pièces, dépendances, parfait état, électricité, 1 hectare de terrain, eau très abondante par source jaillisante. Prix : 60.000 francs.

A VENDRE, **propriété agrément et rapport**, à 9 km. de Cahors, 200 mètres gare. Habitation de maître, 12 pièces en bon état. Maison de colon, belles dépendances, électricité, 1 hectare 1/2 de terrain, eau très hectares. Prix : 240.000 francs.

A VENDRE, à Catus, **maison de caractère**, 4 pièces, magasin, jardin, eau de la ville, électricité. Prix : 35.000 francs.

A VENDRE, à Mercuès, **maison**, 2 pièces, garage, jardin : 1.700 mètres carrés. Prix : 25.000 francs.

(33.427)

L'Agence Havas a réouvert ses Services de Publicité au Siège Central, 62, rue de Richelieu, Paris (2e) et dans 15 Succursales de la zone occupée.

Réparations machines à écrire, à calculer, comptables
toutes marques
M. JACQUOT
13, rue St-Barthélémy, CAHORS

ON DEMANDE **une famille** voulant **s'occuper de jardinage,** contenance un hectare environ, situé à Cabessut, faubourg de Cahors.

Ecrire à Mme FRAPIN, 26, rue d'Angoulême, Périgueux (Dordogne). On voudrait des références (33.426).

SOMMES ACHETEURS
PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, *rue Mar.-Joffre*
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Registre de Commerce n° 1662.

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

ETUDE DE Maître Pierre LAVAYSSIÈRE
licencié en droit, Notaire à Figeac (Lot)

Suivant acte reçu par Maître LAVAYSSIÈRE, notaire à Figeac (Lot), soussigné, le dix mars mil neuf cent quarante et un, enregistré à Figeac le onze mars mil neuf cent quarante et un, volume 582 B, F° 53/319, Monsieur Jean DELBORT, imprimeur, et Madame Jeanne-Marie MONSONGLES, imprimeur, son épouse, demeurant ensemble à Aurillac, rue des Carmes ; Monsieur Jean CAILLE, représentant de commerce, demeurant à Angoulême, et Madame Renée-Lucienne CAILLE, infirmière, demeurant à Orléans, veuve non remariée de Monsieur Jean POITTEVIN DE LA FRÉGONNIÈRE,

Ont vendu à Monsieur Simon-François-Joseph CHAGNAUD, imprimeur, et Madame Bernadette DOUSSEAUD, son épouse, demeurant ensemble à Brive ;

Un fonds de commerce d'imprimerie sis à Figeac, avenue du Docteur Fernand-Pezet, connu sous le nom d' « IMPRIMERIE MODERNE Lucien CAILLE », immatriculé au Greffe du tribunal civil de Figeac, sous le registre analytique et sous le numéro 2.536 à la date du trente octobre mil neuf cent trente-quatre, comprenant :

I. *Eléments incorporels.* — L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le journal « L'AVENIR DU QUERCY » fondé par Monsieur GOUTEL, ancien propriétaire, journal hebdomadaire, ainsi que tous contrats de publicité, insertions attachés à ce journal.

Le droit, pour le temps en restant à courir, à compter de ce jour, au bail des lieux ou est exploité ledit fonds de commerce, tel qu'il est énoncé dans l'acte de vente.

II. *Eléments corporels.* — Les différents objets mobiliers, matériel, servant à l'exploitation dudit fonds de commerce, tels qu'ils sont détaillés et décrits dans un état signé par les parties d'accord entre elles, et qui est demeuré joint et annexé après mention audit acte de vente.

Observation étant ici faite qu'il n'existe aucune marchandise dans ledit fonds de commerce.

Domicile a été élu pour les oppositions en l'étude de Maître LAVAYSSIÈRE, notaire à Figeac (Lot), sise boulevard Wilson, numéro onze.

La première insertion a paru dans le *Journal du Lot*, imprimé à Cahors, à la date du vingt-deux mars mil neuf cent quarante et un.

Avis est donné, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition entre les mains de Monsieur et Madame CHAGNAUD, acquéreurs, dans les dix jours qui suivront la présente insertion.

Pour deuxième avis,
P. LAVAYSSIÈRE, *notaire.*

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 38

LE SORTILÈGE DE VENISE
par ÉDOUARD DE KEYSER

— Un mot vous expliquera tout, répondit froidement Brion. Mes parents ont été ruinés ; j'avais 10 ans à peine. Ils n'étaient pas de ceux qui continuent à porter un titre avec des souliers éculés. J'ai connu ainsi un prince, pauvre fantoche, qui habite un petit logement, va chercher son pain lui-même, fait ses courses le matin. L'après-midi, il parade dans les salons, feint de ne pas se douter que les gens l'invitent en racontant : « C'est une bonne action, ça le nourrit. » Il est vexé si on ne l'appelle pas prince, tient à sa préséance à table et se figure, six heures par jour, que des millions vont se mettre à ses pieds. Mon père, lui, a quitté Paris, s'est enterré dans une province dont il n'était pas originaire. Il est devenu un Brion tout court et a occupé ses dernières années à soigner mon instruction.

— Je me rappelle avoir entendu parler du comte de Brion qui disparut avec sa femme et dont on n'entendit plus parler.

— Quant à mon titre, je le reprendrai peut-être un jour, lorsque je serai assez riche pour en porter dignement l'éclat... Mais je ne cesserai pas de travailler.

Entre les deux hommes, ces derniers mots mirent une gêne. Castelsagrat s'en alla après une phrase banale.

— Rentrons, dit Marc.

Il omit de s'arrêter chez l'imprimeur et, jusqu'à la place Saint-Marc, ils ne prononcèrent pas une parole. La révélation sottement jetée par Castelsagrat les séparait.

Avant de monter dans la gondole, qui leur ferait traverser le Grand Canal, Marc dit d'un ton bref :

— Vous me ferez grand plaisir en ne répétant jamais ce que vous venez d'entendre.

— C'est promis.

Dans la maison, ils se quittèrent sans un mot. Jeannille ne pensait même pas à le remercier pour cette promenade. C'était le comte de Brion. Elle se rappelait des phrases qu'elle lui avait lancées, le premier jour, lorsqu'il faisait en quelques mots le procès des paresseux. Comme il avait dû se moquer d'elle.

A présent qu'elle l'aimait et qu'elle se savait aimée, à présent qu'elle comprenait la valeur exceptionnelle de cet homme, allait-elle abandonner la partie, ne pas lutter désespérément pour un bonheur qui pouvait être merveilleux.

Elle monta dans sa chambre et sonna la femme de chambre. Elle voulait être belle, plus belle que l'Américaine. Quand elle descendit, Edna et Mme di Ciampino étaient déjà arrivées. Jeannille s'était promis de paraître enjouée, de parler d'abondance, de briller, ce qui, pour une Française, est toujours facile, mais le souvenir de l'après-midi, la contraction du cœur qu'elle ressentit à la vue de cette femme qui entendait se faire aimer, la glacèrent. Mme di Ciampino, qui avait connu très exactement les sentiments que la jeune fille nourrissait contre son tuteur, fut naturellement trompée et se figura que son antipathie, son ressentiment s'aggravaient encore.

Durant toute la soirée, Marc entoura Mrs Mortan d'une cour très discrète.

— Qu'avez-vous fait, cet après-midi ? demanda-t-elle tout à coup. J'ai voulu vous téléphoner de venir me prendre.

— Je suis sorti avec ma pupille.

— Vous dites cela sur le ton d'un papa qui a promené sa petite fille.

— Imagination.

— En tout cas, je réclame les mêmes faveurs. J'ai la chance de connaître un charmant jeune homme qui aime Venise, qui peut me guider... Je ne la laisserai pas échapper. Tant pis pour vous.

— Je ne songe pas à me plaindre.

Jeannille ne parlait pas. Mme di Ciampino n'y pensait pas davantage. Entre Edna et Marc il fut question de l'Amérique, de la rumba, de la vie à Deauville, puis de Palm-Beach. La divorcée connaissait du monde parmi les peintres, les chanteuses, les entraîneurs et les as du volant.

— J'aime la vie pour la vie, lui confia-t-elle. Quand je serai vieille, n'est-ce pas, tout le monde me laissera tomber.

Mme Brion souriait. Aux étrangères, il faut être indulgente.

Après le dîner, Marc, qui sentait le besoin d'une diversion, demanda à la jeune veuve de chanter de l'italien, ce qui était toujours un plaisir très doux.

— Les chansons napolitaines.

— Je les ai un peu oubliées, répondit-elle en dérobant ses yeux.

— Qu'à cela ne tienne. J'en ai une collection. Voulez-vous choisir ?

— Oui.

— Venez dans mon bureau.

Lorsqu'elle y eut tiré le gros tas de canzoni, elle demanda subitement :

— Votre mère me pardonnera-t-elle de lui avoir présenté Mrs Mortan ?

— Pourquoi cette question ?

— Edna vous trouve à son goût et un flirt, pour elle, est vraiment peu de chose. Votre mère doit s'inquiéter. Si vous alliez vous mettre dans la tête d'épouser une Américaine.

— Quelle idée, chère amie...

— Je parle pour votre mère, Marc. Moi, je sais que Mrs Mortan ne peut être qu'un assez bon moyen de détourner l'attention.

(*à suivre*).